

D20251004

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

ID : 030-213002009-20251007-D20251004-DE



COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

**DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
POUR LA REFECTION DE TOITURE ET PERFORMANCES ENERGETIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 07 octobre 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le sept octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire.

Étaient présents : ALBA Guillaume, BAISSADE Matthieu, CRES Sébastien, DURAND Bruno, FOUGAIROLLE Michel, LEBLOND Nadège, MARTIN Charlotte, PLUQUET LEROND Amandine, SEMENOFF Serge et TEISSONNIERE Daniel.

Étaient absents : CUVILLIER Florent (procuration à ALBA Guillaume), DURAND Céline, KUSOSKY Virginie (procuration à SEMENOFF Serge), MEJEAN Gilles.

Mme. LEBLOND Nadège a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L.2122-22, et L2122-23 ;

Vu la délibération n°20250601 en date du 10 juin 2025 autorisant monsieur le Maire à notifier le marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de rénovation de la toiture des bâtiments de la mairie et de l'école communale,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la rénovation de la toiture du bâtiment de la mairie et de l'école communale suite à un incident produit l'hiver dernier lorsqu'un battant d'une fenêtre de toit s'est arraché et est tombé dans la cour de l'école et compte tenu des nombreuses fuites d'eau constatées,

Considérant qu'une subvention peut être accordée par le Conseil Départemental du Gard dans le cadre de travaux énergétiques ;

Monsieur le Maire présente le tableau de financement ci-après :



**PROJET DE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
REHABILITATION TOITURE DU BATIMENT COMMUNAL/MAIRIE-ECOLE**

SOURCE	ORGANISME	% TOTAL	MONTANT	COMMENTAIRES
SUBVENTION	ETAT	20%	124 082 €	
SUBVENTION RENOVATION ENERGETIQUE	REGION	20%	124 082 €	
SUBVENTION RENOVATION ENERGETIQUE	CD30	20%	124 082 €	
MONTANT DES SUB		60.00%	372 245 €	
FCTVA			87 430 €	
RESTITUTION DE TVA		14.09%	87 430 €	
PRÊT CONSTRUCTION	BDT			
MONTANT DES PRETS		25.91%	160 734 €	
TOTAL TTC		100.00%	620 409 €	

Après avoir pris connaissance du projet, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

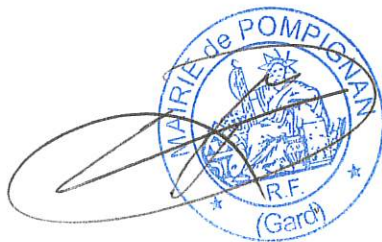
DÉCIDE

- De solliciter le Conseil Départemental pour l'aider à financer ces travaux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

Pour extrait conforme,

A Pompignan, le 09 octobre 2025
Le Maire, Michel FOUGAIROLLE.

La secrétaire de séance, Nadège LEBLOND.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr